

F.C. SOLITAIRES PARIS-EST

Siège social : 8 bis, rue de la Solidarité – 75019 PARIS
Mail : fcsolitaires19@orange.fr - www.fcsolitaires19.footeo.com

DOSSIER D'INSCRIPTION 2018/2019

AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA EFFECTUE PAR LE CLUB APRES AVOIR DEPOSE
SON DOSSIER DE DEMANDE DE LICENCE

Les frais de démission sont obligatoires en cas de changement de club et sont à régler avec la cotisation
35 € : à partir de U14 jusqu'à U17 - 91 € : à partir de la catégorie U18

Nom _____ Prénom _____

Date de naissance _____ Ville de naissance _____

Nationalité _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Tel domicile _____ Portable _____

Email (obligatoire) _____ Taille _____ Poids _____

Nom du club quitté pour les joueurs mutés (obligatoire) _____

Le soussigné déclare accepter le montant de la cotisation de **270 €** (cotisation et paquetage). **Aucun paquetage ne sera distribué si la cotisation de 270€ n'est pas réglée.** Le règlement sera à fournir lors de l'inscription. Afin de faciliter le paiement, vous pourrez régler à l'aide de deux chèques à l'ordre du FC Solitaires qui seront présentés de façon échelonnée (merci de noter le nom de votre enfant au dos du chèque).

INSCRIPTION NOUVEAU JOUEUR (tout dossier incomplet sera refusé)

- Demande de licence 2018-2019 remplie, signée par les parents et validée par le médecin traitant
- 1 photo d'identité (écrire le nom et prénom au dos de la photo)
- Copie d'une pièce d'identité, passeport, acte de naissance ou livret de famille du joueur Toute licence demandée à la Ligue de Paris Ile de France Football, ne sera pas remboursée.

RENOUVELLEMENT (Joueur déjà licencié la saison dernière au FC Solitaires) (tout dossier incomplet sera refusé)

- Demande de licence 2018-2019 remplie, signée par les parents + le questionnaire santé FFF à remplir (**obligatoire**).
- 1 photo (écrire le nom et prénom au dos de la photo).

REGLEMENT DE LA COTISATION

- Par chèque à l'ordre du FC Solitaires ou espèces.
- Coupons sport ou chèque vacances sont acceptés.
- **Pour le dispositif Réduc'Sport 2019**, la famille doit résider à Paris et percevoir l'allocation de rentrée scolaire. Le bénéficiaire doit avoir entre 6 et 17 ans (du 1^{er} janvier 2000 au 31 décembre 2011).

Comment obtenir le bon RéducSport ? La famille du bénéficiaire doit s'inscrire sur le site Internet dédié (<http://reduc sport.cdosparis.fr>) et y déposer l'attestation de la CAF faisant apparaître le versement de l'ARS ou envoyer au CDOS par courrier cette attestation en y mentionnant votre adresse email et votre numéro de téléphone. Un Bon RéducSport d'une valeur de 50€ vous sera renvoyé par mail avec lequel vous pourrez régler le club.

Droit à l'image J'autorise le FC Solitaires Paris est à diffuser toute image, photo, vidéo de groupe sur laquelle figure mon fils, ma fille, sur son site internet, ses affiches, ses brochures ou tout autre support relatif à l'activité sportive du club y compris la presse. Le FC Solitaires Paris Est s'engage à conserver la confidentialité de toutes ces informations au sein du club, qui n'ont pour but que de pouvoir assurer une communication immédiate avec les familles.

Fait à Paris,
le.....

Signature du responsable (pour l'enfant mineur).



JOUEUR / DIRIGEANT

DEMANDE DE LICENCE DE FOOTBALL - SAISON 2018-2019



Nom du club : FC SOLITAIRES PARIS EST N° d'affiliation du club : 550005

A remplir intégralement
En cas de première demande, fournir une photo d'identité.
Pour les autres demandes, vérifier le statut de la photo dans FOOTCLUBS.

IDENTITÉ
NOM : Sexe : M / F
PRENOM : Nationalité : FR / UE / ETR
Né(e) le : / / Ville de naissance :
Adresse (1):
CP : Ville :
Pays de résidence : Email (1) :
Téléphones : fixe mobile
(1) Je fournis (ou mon représentant légal) une adresse et une adresse électronique auxquelles me seront envoyées des communications officielles...

CATÉGORIE(S)
Demande une ou des licences de types (plusieurs cases peuvent être cochées) :
Dirigeant Joueur Libre Joueur Futsal Joueur Entreprise Joueur Loisir

DERNIER CLUB QUITTÉ
Saison : - Nom du club :
Fédération étrangère le cas échéant :

ASSURANCES
Je reconnais (ou mon représentant légal si je suis mineur) avoir pris connaissance, en pages suivantes de la présente demande, par ma Ligue régionale et mon club :
- des garanties responsabilité civile et individuelle accidents dont je bénéficie par le biais de ma licence et de leur coût,
- de la possibilité d'y renoncer et des modalités pour y renoncer,
- de la possibilité et de mon intérêt à souscrire des garanties individuelles complémentaires (cocher obligatoirement l'une des deux cases ci-dessous) :
Je décide de souscrire aux garanties complémentaires et je m'engage à établir moi-même les formalités d'adhésion auprès de l'assureur.
OU BIEN Je décide de ne pas souscrire aux garanties complémentaires qui me sont proposées.

OFFRES COMMERCIALES
Si vous souhaitez recevoir des offres commerciales de la FFF, cochez cette case
Si vous souhaitez recevoir des offres commerciales des partenaires de la FFF, cochez cette case
Les coordonnées d'un demandeur dirigeant sont susceptibles d'apparaître sur les annuaires et/ou les sites internet de la FFF, des Ligues ou des Districts.
Si vous ne le souhaitez pas, cochez cette case

AUTO-QUESTIONNAIRE MEDICAL (ARTICLE 70.3 DES REGLEMENTS GÉNÉRAUX)
Le certificat médical est valable pour une durée de trois saisons. Ce principe est applicable que si les deux conditions suivantes sont respectées pendant la période de trois saisons :
- l'intéressé doit conserver sa qualité de licencié d'une saison sur l'autre,
- l'intéressé doit répondre chaque saison à un questionnaire de santé (disponible au lien : https://www.fff.fr/e/l/qs-li.pdf), et attester d'une réponse négative à toutes les questions.
Par la présente, je confirme (ou mon représentant légal) avoir pris connaissance du questionnaire et j'atteste avoir :
Répondu NON à toutes les questions ; dans ce cas vous n'avez pas de formalités médicales supplémentaires.
Répondu OUI à une ou plusieurs question(s) ; dans ce cas veuillez faire remplir le certificat médical ci-dessous.
Dans tous les autres cas (ex : première demande de licence), vous devez fournir le certificat médical ci-dessous.

CERTIFICAT MEDICAL
Je soussigné, Dr (1) certifie que le bénéficiaire, identifié ci-dessous,
Pour les joueurs (2):
- ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique du football
- en compétition,
- en compétition dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure (3)(4).
Date de l'examen : / / (1)
Bénéficiaire (nom, prénom)
(1)
Signature et cachet (1)(5)
Pour les dirigeants :
- ne présente aucune contre-indication apparente à l'arbitrage occasionnel.
(1) Obligatoire (2) Rayer les mentions inutiles (3) Rayer en cas de non attitude (4) Uniquement dans les conditions de participation fixées par les

Pour un licencié MINEUR
Le représentant légal autorise le bénéficiaire de cette demande à prendre une licence au sein de ce club dans les conditions énumérées dans le présent document (notamment celles relatives aux assurances) ainsi que la création d'un espace personnel.
Le représentant légal certifie que les informations figurant sur le présent document ainsi que les pièces fournies sont exactes.
Représentant légal du demandeur :
Nom, prénom :
Signature

Pour un licencié MAJEUR
Le demandeur certifie que les informations figurant sur le présent document ainsi que les pièces fournies sont exactes.
Demandeur :
Signature

Représentant du CLUB
Je certifie que les informations figurant sur le présent document ainsi que les pièces fournies sont exactes et engageant la responsabilité du club.
Nom, prénom :
Le / / Signature :

Les données personnelles recueillies, propriété de la FFF, font l'objet d'un traitement informatique par la FFF aux fins de traitement des demandes et de gestion des licenciés. Elles sont destinées aux Clubs, Districts, Ligues et à la FFF. Conformément à la « Loi Informatique et Libertés » (loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée), le demandeur bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui le concernent. Le demandeur peut exercer ces droits en s'adressant à la FFF via la rubrique dédiée « Protection des données personnelles » sur les sites de la FFF, des Ligues et des Districts ou par courrier postal à l'adresse suivante : FFF, Correspondant Informatique et Libertés, 87 boulevard de Grenelle, 75738 Paris Cedex 15.



QUESTIONNAIRE DE SANTÉ « QS-SPORT » PRÉALABLE À LA DEMANDE DE LICENCE (Changement de club ou renouvellement)

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour demander votre licence au sein de la Fédération Française de Football selon les règles énoncées à l'article 70 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Répondez aux questions suivantes par **OUI** ou par **NON**.

DURANT LES 12 DERNIERS MOIS :

OUI **NON**

- 1 | Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?
- 2 | Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?
- 3 | Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?
- 4 | Avez-vous eu une perte de connaissance ?
- 5 | Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?
- 6 | Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?

À CE JOUR :

OUI **NON**

- 7 | Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenue durant les 12 derniers mois ?
- 8 | Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?
- 9 | Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?

NB : les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.

SI VOUS AVEZ RÉPONDU NON À TOUTES LES QUESTIONS ET QUE VOUS AVIEZ FOURNI UN CERTIFICAT MÉDICAL EN 16/17 OU 17/18 :

Pas de certificat médical à fournir.

Simplement attestez, selon les modalités prévues par la F.F.F., sur votre demande de licence (en ligne ou papier), avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de licence.

SI VOUS AVEZ RÉPONDU OUI À UNE OU PLUSIEURS QUESTIONS :

Certificat médical à fournir.

Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

Règlement intérieur du FC Solitaires Paris Est

Les dirigeants et éducateurs

Les locaux, installations et matériels mis à leur disposition doivent faire l'objet de toute leur attention. Tout matériel détérioré sera facturé.

Les feuilles de match ou les rapports doivent être déposés au plus tard le lundi soir au siège du club. Ces documents doivent être remplis avec soin, afin d'éviter toute amende infligée par le District 93 ou la Ligue de Paris Ile de France.

Le dirigeant et l'éducateur est garant de l'image de marque du club et se doit d'adopter en toute circonstance un comportement digne des responsabilités qui lui sont confiées.

Les joueurs

- Seuls les sociétaires ayant réglé leur cotisation et licenciés (licence validée par la Ligue de Paris Ile de France Football) pourront participer aux entraînements. L'assiduité aux entraînements déterminera la participation aux matchs.
- Toute absence aux entraînements ou à un match devra être justifiée auprès du dirigeant.
- La douche est obligatoire après chaque match ou chaque entraînement. Serviette et vêtements de rechange à prévoir.
- Le fait de signer une licence et de participer aux entraînements n'implique pas pour le club d'obligation à l'incorporation dans une équipe pour disputer les matchs officiels ou amicaux.
- Le joueur doit se présenter sur le terrain avec son équipement complet : short et chaussettes lavés, chaussures cirées.
- Pour les joueurs convoqués, les retards ne seront pas tolérés, ceux-ci risquant de perturber l'organisation des déplacements. En cas d'empêchement, prévenir l'éducateur 24 heures à l'avance pour une question d'organisation.
- Les décisions des entraîneurs, dirigeants ou arbitres doivent être respectées. En cas de désaccord, seul le Bureau du FC Solitaires Paris Est réuni le lundi au siège du club pourra revenir sur lesdites décisions.
- Les locaux, installations et matériels dégradés volontairement feront l'objet de demande de remboursement par l'association, qui se réservera le droit de poursuites judiciaires éventuelles.
- Le capitaine doit assumer pleinement ses responsabilités devant les difficultés pouvant se présenter lors du déroulement des rencontres. Le joueur désigné pour cette fonction devra faire montre de toutes les qualités, connaissances et autorité nécessaires pour régler les problèmes pouvant se présenter avec les équipiers ou les adversaires. Le concours du dirigeant sera toujours requis et indispensable.

La cotisation annuelle (septembre à juin) est de 270€

Aucun remboursement ne sera effectué dès lors que la licence sera demandée par le club.

Les frais de démission en cas de changement de club sont à régler avec la cotisation

35 € jusqu'à la catégorie U17 € - 91 € à partir de la catégorie U18.

L'assurance est souscrite par l'assureur de la Ligue de Paris Ile de France Football. S'agissant d'une mutuelle sportive, aucune assurance ou demande de remboursement de frais médicaux ne saurait être accordées par l'association.

Toute cotisation non réglée en fin d'année par le joueur fera d'un blocage de licence dans le cas où il souhaiterait signer dans un autre club. Les frais de blocage de 25€ seront à sa charge plus sa cotisation et le cas échéant les frais de démission. La signature de la licence vaut acceptation sans restriction des règlements fédéraux d'une part, et de ce règlement d'autre part.

Droit à l'image

J'autorise le FC Solitaires Paris est à diffuser toute image, photo, vidéo de groupe sur laquelle figure mon fils, sur son site internet, ses affiches, ses brochures ou tout autre support relatif à l'activité sportive du club y compris la presse, site de la Mairie du 19^{ème}, District 93. Le FC Solitaires Paris Est s'engage à conserver la confidentialité de toutes ces informations au sein du club, qui n'ont pour but que de pouvoir assurer une communication immédiate avec les familles.

Fait à Paris, le.....

Signature du responsable pour les mineurs
(Précédé de « Lu et approuvé »)